Envoyé en préfecture le 06/02/2023
Reçu en préfecture le 06/02/2023
Affiché le
ID : 063-216300210-20230124-2023_001-DE

MAIRIE D'AUTHEZAT 63114
Tél. 04.73.39.50.31
Fax. 04.73.39.56.49

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal délibération n°2023/001 du 24 janvier 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice :	**15**
Présents :	**14**
Votants :	**15**

L'an deux mille vingt-trois le 24 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 18 janvier 2023.

Présents : Monsieur Yves CHAMBON, Madame Ludivine FERNANDEZ, Monsieur Stéphane KIHELI, Mesdames Alexandra JARRIGE, Christine CHAUVANET, Corinne VILLE, Isabelle DE ARAUJO, Agnès JARRIGE, Ornella MIMY, Christelle REUGE, Messieurs David ESPECHE, Julien LACOUR, Benoit RATIGNET, André FEUNTEUN ;
Excusé : Monsieur Julien LACOUR ;
Procuration : de Monsieur Julien LACOUR à Madame Ludivine FERNANDEZ ;
Secrétaire de séance : Madame Ludivine FERNANDEZ.

OBJET :

Salle des fêtes Travaux d'amélioration énergique et d'accessibilité

Procédure d'appel d'offre

Monsieur le maire rappelle le plan de financement établi pour la tranche 2022 des travaux d'amélioration énergétique et d'accessibilité de la salle des fêtes.

Il précise que les travaux projetés ont fait l'objet du dépôt de la déclaration préalable à travaux et des dossier spécifiques auprès :

- du service instructeur ADS de la Direction Départementale des Territoires,
- du Service expertise Technique Aménagement Durable Accessibilité de la Direction Départementale des Territoires
- de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Puy-de-Dôme à DRAC Auvergne,
- du Groupement Réglementation Incendie de Prévention du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Aussi, en considération des travaux menés par le bureau d'études AES et de la réalisation du dossier de consultation des entreprises, pour le projet de rénovation de la salle des fêtes, il demande l'accord préalable de l'assemblée délibérante pour lancer la procédure d'appel d'offre.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal qui procèdera aux inscriptions budgétaires selon les financements adoptés ultérieurement pour les travaux d'amélioration énergétique et d'accessibilité de la salle des fêtes lors de budget prévisionnel 2023

- sollicite la mise en œuvre dématérialisée de la procédure d'appel d'offre, afin de démarrer dans les meilleurs délais les travaux.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 06/02/2023.

Pour copie conforme ; en Mairie, le 06/02/2023.

Le Maire,

Pierre METZGER.